

**AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 3440-2024
ENTRÉE EN VIGUEUR**

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 15 avril 2024, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 3440-2024 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 concernant les usages autorisés, les normes d'implantation ainsi que les limites et la vocation des zones Fi25I et Fi26Cr, dans le secteur de la rue Principale Est, sur le site de l'ancienne Dominion Textile.

Ce règlement a pour objet de :

- modifier les limites de zones;
- permettre une plus grande diversité d'usages;
- modifier les marges de recul minimales;
- modifier la hauteur maximale à 23 mètres;
- abroger le pourcentage maximal d'occupation du terrain pour un bâtiment principal;
- permettre que le terrain, où se situe une aire de stationnement, n'appartienne pas au même propriétaire que celui de l'usage à desservir, à condition que l'aire de stationnement soit située dans la même zone;
- diminuer le nombre de cases de stationnement requis;
- retirer l'exigence d'ajouter une distance supplémentaire de 5 mètres à la rive applicable pour un bâtiment principal sur fondations permanentes pour ce secteur;
- pour un projet d'ensemble, réduire la distance entre deux bâtiments principaux et la distance entre les bâtiments principaux et les limites du terrain.

Ce règlement contient à la fois des dispositions qui ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire et des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire.

Selon les dispositions concernées, ce règlement n'a pas requis l'approbation des personnes habiles à voter ou est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 2 mai 2024, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Ce règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 8 mai 2024.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière